

TERMES DE REFERENCES POUR EVALUATION MI-PARCOURS

Évaluateur:

Evaluation mi-parcours externe : Programme DGD-coopération 2017-2021

« L'accès aux droits pour les enfants, en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public, et la société civile. »

Période: De Juin à Septembre 2019

Lieux couverts par le programme : Kinshasa, Boma, Mbuji-Mayi, Kananga, Bukavu et Lubumbashi.

Table des matières

TERMES DE REFERENCES POUR EVALUATION MI-PARCOURS	1
Partie I : Contexte de l'évaluation mi-parcours externe	3
Partie II. Les enjeux de l'évaluation mi-parcours externe	5
Partie III. Contenu, méthodologie et profil de l'évaluateur	6
Partie IV : Timing, pilotage et livrables attendus.....	7
Partie V : Budget	8
Partie VI. Contenu de l'offre et délai	8

PARTIE I : CONTEXTE DE L'ÉVALUATION MI-PAROURS EXTERNE

1. Description de l'organisation

Dynamo International est une ACNG belge qui coordonne le Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue (TSR) qui agissent sur le terrain auprès de populations variées, travaillant et/ou vivant dans la rue (enfants, jeunes, adultes). Le Réseau a pour mission de favoriser l'échange de pratiques, la formation et la réflexion afin d'améliorer le travail social de terrain en fournissant des outils permettant d'accompagner les gens de manière plus efficace. Il vise également la sensibilisation, l'interpellation ainsi que la promotion du travail social de rue dans ses spécificités.

Le Réseau est actuellement composé de 51 plateformes nationales de TSR issus de pays du Nord comme du Sud dont la plateforme congolaise le CATSR « Comité d'Appui des Travailleurs Sociaux de Rue ».

Depuis 2006, un partenariat existe entre Dynamo International (DI) et le CATSR. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie d'intervention pluriannuelle qui vise à soutenir le travail social de rue et plus particulièrement, la prise en considération des enfants en situation de rue.

De manière générale, Dynamo International fait une évaluation externe de chaque projet ou programme. C'est dans cette vision que DI organise l'évaluation mi-parcours externe du programme financé par la Direction Générale du Développement (DGD), sur la période de 2017- 2021 : « L'accès aux droits pour les enfants, en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public, et la société civile » dans le but d'analyser le niveau de progrès réalisé dans de la mise en œuvre du programme.

2. Description du programme

Les enfants en situation de rue échappent à la plupart des services et institutions d'aide sociale en **République Démocratique du Congo (RDC)**. Seuls, 7% des enfants en situation de rue ont accès à un service social de base qui consiste, pour la grande majorité des cas en un service d'hébergement uniquement. Les services sociaux de bases sont peu accessibles aux enfants en situation de rue et les travailleurs sociaux sont peu outillés, mal rémunérés et peu reconnus. Il est donc primordial de renforcer et de promouvoir le travail social de rue en RDC, ce qui est en partie le rôle du **Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR)**, partenaire du programme sur place. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du projet n°19 « **Droits et protection de l'enfant en RDC** » de la commission mixte entre le Fédération Wallonie Bruxelles et le Gouvernement congolais. Notre deuxième partenaire local est le **Ministère des Affaires Sociales** et plus particulièrement la **DISPE, Direction des Interventions Sociales** pour la **Protection de l'Enfant**.

Le programme s'organise autour de différents types d'activités :

- Un **renforcement de capacité** des acteurs publics et privés du secteur de la protection de l'enfant, et en particulier les travailleurs sociaux de rue, pour améliorer la prise en charge des enfants en situation de rue (échange entre pairs, échanges Nord/Sud entre praticiens, formations de base, formations continuées, formations de formateurs),
- L'animation de **concertation** entre professionnels pour assurer une transversalité et une approche holistique dans la prise en charge des enfants en situation de rue,
- Un **plaidoyer** envers les autorités publiques à différents niveaux pour renforcer la **mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant**, dans l'optique d'obtenir une réelle coordination ministérielle autour de la question de la protection de l'enfance.
- Une **sensibilisation** du grand public pour réinstaurer du lien social et inclure les enfants en situation de rue dans la société.

Dynamo International est dans une position de soutien/renforcement du Ministère des Affaires Sociales et du partenaire, le CATSR, en charge de la mise en œuvre du programme sur place.

Le programme suit une stratégie d'intervention tridimensionnelle :

Au niveau MICRO : professionnaliser le travail social de rue en renforçant les capacités et les compétences, (quantitativement et qualitativement) des travailleurs sociaux de terrain dans les tâches qu'ils réalisent au profit des enfants et plus spécialement les enfants, jeunes, filles et garçons en situation de rue.

Au niveau MESO : renforcer et améliorer la concertation, la coordination, locale, nationale et internationale pour favoriser les synergies, renforcer les réseaux, les collaborations et les complémentarités (entre OSC, entre Ministères, ainsi que public-privé)

Au niveau MACRO : induire, favoriser, provoquer des changements politiques, des réponses structurelles et durables face aux problématiques vécues par les populations rencontrées dans les rues en général et en faveur du respect des droits des enfants en situation de rue en particulier.

Un centre d'accueil d'urgence pour enfants en situation de rue à Kinshasa- LIKEMO- a été construit en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales de la RDC qui a mis un terrain vierge à disposition sur la commune de Bandalungwa à Kinshasa. Bandalungwa est une des communes de Kinshasa parmi les plus défavorisées qui connaît une augmentation du nombre d'enfants en situation de rue et où les services sociaux et associations sont relativement absents. Mais c'est aussi un lieu central pour les autres communes.

Ce centre permet au CATSR, par un système de permanences d'y proposer divers services :

- Un hébergement pour les situations d'urgences (capacité : 25 places)
- De la nourriture
- Un espace pour l'hygiène corporelle
- Une permanence médicale assurée par une infirmière
- Une écoute et une prise en charge psychosociale
- Un espace récréatif
- Une identification de leurs besoins en vue :
 - -d'un soutien à la réinsertion scolaire ;
 - -d'un accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle (Orientation et suivi vers des structures de formation professionnelles, artisans, ...) ;
 - -d'un accompagnement à la réinsertion familiale ;
 - -de conseils/démarches juridiques et suivi des enfants en situation de rue conflits avec la loi.

Les groupes cibles:

- Travailleurs sociaux de rue congolais du secteur public et de la société civile
- Les Ministères congolais ayant dans leurs attributions la protection des droits de l'enfant et leurs différents départements (national et provincial)

Les Bénéficiaires finaux :

- Bénéficiaires directs : au moins 10 350 enfants en situation de rue, dont au moins 5 175 filles
- Bénéficiaires indirects : les familles, la communauté, les agents de l'administration pénitentiaires, les travailleurs sociaux, les agents et animateurs des comités locaux de protection, les infirmiers, les enseignants, les journalistes.

On estime à 103 500 le nombre de personnes touchées indirectement par les actions du programme.

Les villes dans lesquelles le Programme intervient sont : **Kinshasa, Lubumbashi, Kananga, Boma, Bukavu, Mbuji-Mayi**

PARTIE II. LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION MI-PARCOURS EXTERNE

1. Objectif de l'évaluation mi-parcours externe

L'évaluation mi-parcours externe a pour objectif principal de fournir à Dynamo International et au CATSR, une information qui puisse leur permettre d'apprécier la bonne exécution des activités prévues par le programme, la bonne orientation stratégique, assurant que les résultats escomptés seront atteints à la fin du programme.

Plus particulièrement, l'évaluation mi-parcours externe analysera les axes suivants :

- L'efficacité c'est-à-dire le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats de développement obtenus ;
- Les modalités de gestion du programme ;
- Certains axes de la stratégie d'intervention.

L'évaluation mi-parcours externe sera à la fois formative et factuelle.

Formative

Les comités de direction, le personnel, les groupes cibles, les bénéficiaires directs et indirects seront impliqués dans la préparation et l'organisation de l'évaluation mi-parcours externe, avec pour objectif l'amélioration future des interventions menées. C'est une logique d'apprentissage qui est prônée ici.

Factuelle

Un regard extérieur devra poser, en toute indépendance, un jugement objectif permettant à toutes les parties concernées d'évaluer la qualité de la mise en œuvre du programme, et éventuellement, de réorienter les objectifs selon les résultats déjà obtenus.

2. Public cible de l'évaluation mi-parcours externe

- Le comité d'administration du CATSR
- L'équipe nationale du CATSR
- Les coordinateurs provinciaux du CATSR
- Les travailleurs sociaux de rue du CATSR
- L'équipe de Dynamo International

3. Champs de l'évaluation mi-parcours externe

En raison du budget limité, Dynamo International et le CATSR cibleront les zones d'intervention qui feront l'objet de l'évaluation mi-parcours externe. Effectivement, certains contextes d'intervention sont similaires que ce soit au niveau du fonctionnement, de l'atteinte des résultats et des difficultés rencontrées. De ce fait, il est décidé que l'évaluation mi-parcours externe portera sur la ville de Kinshasa et sur deux autres villes ciblées par Dynamo International et le CATSR.

PARTIE III. CONTENU, MÉTHODOLOGIE ET PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

1. Questions évaluatives

Cette évaluation mi-parcours externe se focalisera principalement sur trois aspects :

L'efficacité :

- Le rapport coût-ambition des interventions du projet est-il réaliste ?

Efficacité - Les modalités de gestion :

- Quels sont les avantages, les goulets d'étranglement et les leçons à apprendre en ce qui concerne les modalités de gestion du projet : entre les équipes Belges et congolaises entre les équipes nationales et régionales en RDC ?
- Dans quelle mesure les fonctionnements administratifs et financiers du programme sont-ils opérationnels ?

Questions stratégiques :

- Comment systématiser l'accompagnement des ESDR de façon quantitative ? Comment calculer le nombre d'enfant atteints directement par le programme (d'une année sur l'autre et au total) ?
- Dans quelle mesure la réinsertion scolaire, professionnelle et l'accompagnement individuel par les TSDR produisent les résultats escomptés pour une réinsertion sociale stable des ESDR ? (impact positif ou négatif)
- Comment s'articule l'accompagnement des ESDR en centre (statique) et selon l'approche du TSDR (en milieu ouvert) ?

2. Méthodologie d'évaluation mi-parcours externe

En vue d'analyser le niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre du programme, une approche participative est essentielle pour Dynamo International. Il est donc indispensable d'inclure dans une mesure importante les partenaires, les groupes cibles et les bénéficiaires dans la collecte des données qui se fera sur terrain et/ou via skype.

Il sera demandé à l'évaluateur de proposer une méthode participative lors de sa candidature.

De façon globale, Dynamo International base son analyse sur les critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement : Pertinence, Efficacité, Efficience, Impact, Viabilité. (Voir le document GAR)

3. Profil de l'évaluateur

Pour choisir un évaluateur¹ afin d'effectuer l'évaluation mi-parcours externe, Dynamo International se référera au cadre légal² issu de la réglementation belge en matière d'évaluation des programmes et les procédures relatives à la passation, l'attribution et la contractualisation des marchés³.

L'évaluateur retenu devra avoir un profil bien spécifique. Il devra posséder des caractéristiques suivantes :

- Une bonne connaissance du milieu belge de la Coopération au développement ;
- Une expérience de travail en Afrique subsaharienne (de préférence en RDC) est nécessaire ;
- Une expérience en évaluation de projets/programmes dans le domaine de l'action sociale en faveur de populations vulnérables ;
- Une bonne maîtrise des critères d'évaluation de l'OCDE ;

¹ Le masculin est employé comme genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes

² article 44 du chapitre 6 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016

³<https://www.publicprocurement.be/fr>

- De fortes compétences d'analyse, de synthèse, de présentation et d'écriture ;
- Une connaissance de méthode participative et outils d'intelligence collective ;
- Une expérience démontrée dans le secteur de la protection de l'enfance serait un atout non négligeable, la connaissance de la problématique des enfants en situation de rue et/ou du métier de travail social de rue serait appréciée ;
- Profil en développement international et/ou en sciences sociales ou équivalent (pratiques de l'intervention et/ou politiques publiques dans le domaine de l'action sociale est un plus).

PARTIE IV : TIMING, PILOTAGE ET LIVRABLES ATTENDUS

1. Pilotage de l'évaluation

Dans le but de mobiliser les ressources nécessaires sur le terrain et d'accompagner au mieux le travail de l'évaluateur, un comité de pilotage a été désigné.

Le Comité de Pilotage (CP) est composé de :

- La coordinatrice du pôle Coopération au développement de Dynamo International;
- Les chargés de projets belges et congolais ;
- La direction des organisations belges et congolaises.

Le CP a pour mission de décider et de valider : les TdR, la méthodologie, le calendrier et toute modification. Il assure également le monitoring du travail d'évaluation étape par étape. Parallèlement, il joue le rôle d'interlocuteur entre les structures partenaires et l'évaluateur. Il facilite également les contacts avec les autres parties prenantes. Chaque membre du CP se verra attribuer des tâches particulières.

Le CP devra mettre à disposition de l'évaluateur les documents suivants relatifs au programme pouvant servir à l'évaluation intermédiaire externe:

- Les différentes chartes de DI afin que l'évaluateur puisse bien apprécier l'identité de la structure de DI ;
- Le projet soumis au bailleur de fond et documents relatifs ;
- Le budget ;
- Les rapports de suivi du programme (y compris la partie financière) ;
- Les grilles d'évaluation liées à la consultance ;
- La politique de Gestion Axée Résultat (GAR) de Dynamo International.

La réunion de cadrage avec le CP pourra également être l'occasion d'identifier certaines sources d'information internes et externes (niveau société civile ou étatique).

Le Comité de Pilotage s'engage à écrire une réponse managériale et diffuser les productions sur le site internet en fin de consultance.

Le Comité de Pilotage est consciemment composé des partenaires belges et congolais dans une optique d'apprentissage et de renforcement des liens de partenariat.

La personne qui coordonne le CP est Mathilde Dufranc, coordinatrice des projets de coopération au développement de DI (email : m.dufranc@travailderue.org).

2. Période et agenda

La période pour procéder à l'évaluation mi-parcours externe se fera de début juin à début septembre 2019. Cette période coïncidera avec une des activités du programme lors de laquelle tous les coordinateurs provinciaux du CATSR seront à Kinshasa, ce qui laissera un temps d'évaluation collectif et individuel.

Ce calendrier pourrait être modifié selon les impératifs du projet et/ou du contexte politique du pays concerné en accord avec DI et l'évaluateur.

En concertation avec le CP, l'évaluateur préparera sa mission et le calendrier de ses activités.

Pendant la mission de l'évaluation mi-parcours externe, l'évaluateur procèdera à la réalisation des tâches suivantes:

- Réunion de cadrage entre le CP et l'évaluateur. L'évaluateur procédera au PV de cette réunion. Le contenu de cette réunion sera annexé aux TdR et pourra réorienter certains points de l'évaluation. Cette réunion aura lieu à Bruxelles, avec la participation par Skype des membres congolais du CP ;
- Préparation de la consultance par l'évaluateur (lecture des documents, préparation de questionnaires d'entretien, etc...);
- Échanges par mail entre le CP et l'évaluateur pour valider les différents outils produits ;
- Mission terrain : rencontre avec les partenaires, groupes cibles, bénéficiaires à Kinshasa et en Province ;
- Une réunion d'étape (CP et évaluateur) pourrait se tenir à Bruxelles ou à Kinshasa (en fonction du lieu de résidence du consultant), après la mission et la phase d'analyse et avant la rédaction du rapport, pour préciser / recadrer certains points si nécessaires ;
- Rédaction des rapports (intermédiaire puis final) ;
- Organisation d'une restitution, de préférence sur le terrain (à Kinshasa et par skype pour les 2 villes de Province) ;

Dans les deux (2) semaines après son retour de mission, l'évaluateur soumettra un premier draft du rapport d'évaluation mi-parcours externe au comité de pilotage en vue d'un échange approfondi. Suite à cet échange, l'évaluateur aura deux (2) semaines pour rendre son rapport final à Dynamo International (DI) qui se chargera de le diffuser auprès des bailleurs de fonds et des partenaires tant belges que congolais.

Le rapport final de l'évaluation mi-parcours externe sera remis au commanditaire de préférence fin août et au plus tard début septembre (pour l'organisation de la restitution dans la foulée).

La GAR de DI contient une fiche d'évaluation de la consultance (disponible sur demande).

3. Délivrables

Le rapport devra être délivré dans un excellent français et ne peut excéder 25 pages (annexes comprises).

Ce rapport final devra :

- Inclure un résumé (3 pages max) ;
- Expliquer la méthodologie suivie ;
- Exposer l'analyse qualitative des données récoltées ;
- Être structuré autour des objectifs et des leçons apprises ;
- Inclure des conclusions et recommandation (3 pages max) ;
- Suggérer des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre du programme si cela s'avère nécessaire ;
- Contenir les annexes (soit les outils utilisés pendant l'évaluation et les PV pertinents).

Une attention particulière sera accordée aux sources d'information et de vérification : elles devront être systématiquement citées dans le rapport (note de bas de page), et la liste des personnes interrogées devra être annexée. En cas d'anonymat, les raisons devront être explicitées.

La GAR de DI contient une grille d'évaluation de la qualité du rapport (disponible sur demande).

PARTIE V : BUDGET

Le budget maximal disponible pour cette évaluation intermédiaire externe est de 9. 700 euros. L'offre budgétaire proposée par l'évaluateur devra inclure le nombre de personnes affectées à l'élaboration de l'évaluation mi-parcours externe, les honoraires, le temps de travail, les frais de déplacement, le matériel nécessaire à la prise de note et à l'élaboration du rapport final et tous frais inhérents à la conduite de la mission .

PARTIE VI. CONTENU DE L'OFFRE ET DÉLAI

Les candidats devront soumettre une offre qui contient les éléments suivants :

- une proposition technique (contenant des approches méthodologiques) et un calendrier détaillé ;

- une proposition financière détaillée (tenant compte des éléments de calendrier, du budget disponible et précisant le nombre de jours travaillés aux différentes étapes de l'évaluation mi-parcours externe);
- des références en matière d'évaluation de programmes de coopération au développement ;
- un CV détaillé du ou des évaluateurs;
- l'attestation de non exclusion du marché (annexe 1), signée avec toutes les pages paraphées, en version électronique (scannée) ;
- Un engagement à respecter les clauses spécifiques suivantes : faire une déclaration de disponibilité.

La date limite de la réception des offres techniques et financières est le **30 avril 2019**, 22h00 heure de Bruxelles.

Merci de les adresser par courrier électronique, avec mention « Evaluation mi-parcours externe» à :

m.dufranc@travailderue.org

Calendrier indicatif de la procédure de sélection des candidats :

- Publication officielle des TdR : début avril
- Réception des candidatures : fin avril
- Sélection des candidats : mi-mai
- Début de consultance : début juin